

**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 11 FÉVRIER 2016**

Convoqué par le Maire, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie le jeudi 11 février 2016 à vingt heures trente, sous sa présidence.

ETAIENT PRESENTS :

M. LE CAM Gilles, M. GUENOT Robert, M. DALLEMAGNE Gérard, Mme MERCERON Francine, M. DEMARIGNY Fabrice, Mme BRIÉ Nelly, Mme GONSARD Chantal, Mme CADOUX Monique, Mme ABOULIN Christine, M. AGBEKODO Frédo, M. LENEVEU Yann, M. MAKOWSKI Bruno, M. DRUART Sébastien, Mme GALLINE-CASTEL Anne-Laure, Mme DROT Sylvaine, Mme FOUQUE-DUVAL Michelle, M. PAIN Frédéric.

POUVOIRS :

Mme BERIDOT Cordélia à M. LENEVEU Yann,

ABSENT NON REPRÉSENTÉ :

M. ROQUES Jean-Jacques.

Après avoir procédé à l'appel et vérifié que le quorum était atteint (17 présents / 1 pouvoir régulièrement donné / 18 votants), Monsieur DRUART Sébastien est désigné en qualité de secrétaire de séance.

APPROBATION DU PRÉCÉDENT PROCÈS-VERBAL

Le Procès-Verbal du 11 décembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2016

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur DEMARIGNY.

Celui-ci revient sur la méthode mise en œuvre pour bâtir le projet de Budget Primitif (BP). Les Commissions ont été appelées à transmettre leurs besoins, puis des réunions d'arbitrage ont eu lieu et les arbitrages finaux ont été annoncés à chaque commission.

Il y a par ailleurs eu un débat en commission des finances sur l'équilibre budgétaire et les aspects stratégiques.

Il rappelle la forte diminution des dotations de l'État et la stagnation du prix de différents services fournis par la Commune depuis plusieurs années, notamment dans le domaine périscolaire (cantine, garderie, Nouvelles Activités Périscolaires - NAP).

Cela a pour conséquence une baisse des recettes dans la section de fonctionnement. Il indique qu'une discipline très rigoureuse a été mise en œuvre en matière de politique des dépenses de la Commune (mises en concurrence / devis multiples) ce qui a permis d'aboutir à une maîtrise des dépenses.

Malgré ces contraintes, la Commune a réussi à réaliser des travaux et à thésauriser. Il précise que la Commune dispose d'une réserve non négligeable. De plus, un emprunt important a été intégralement remboursé.

Il est probable que pour la dernière fois cette année (2015) la Commune dégage un excédent. Cela sera difficilement réalisable en 2016.

Des questions majeures sont posées, Monsieur DEMARIGNY souhaite évoquer les quatre suivantes :

1. La Commune a-t-elle réussi à accumuler une réserve suffisante lui permettant de financer l'extension du groupe scolaire ?
2. Il y aura en 2016 une baisse des dépenses en matière d'ordures ménagères. À qui doit revenir le bénéfice qui en découle ?
3. Combien de temps sera-t-il possible de ne pas augmenter les impôts ? Sur ce point, Monsieur DEMARIGNY rappelle l'engagement de l'équipe municipale qui est de ne pas augmenter la part communale dans les impôts locaux.
4. Faut-il augmenter les tarifs des services périscolaires ?

À ces quatre questions, les réponses envisagées sont les suivantes :

1. Les premiers coups de pioche sont, sous toutes réserves, attendus pour le début de l'année 2018. L'objectif d'atteindre une réserve de 2M€ est presque atteint ;
2. Eu égard à la baisse attendue du budget déchets en 2016, il est proposé que cette baisse bénéficie aux contribuables Neuvilleois et donc de baisser le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour 2016 de 1 point (de 8,95 à 7,95 %), soit une diminution de 11% du montant dû à cette fin.
3. La CACP va augmenter sa part des impôts locaux et il est probable que le Département en fasse de même. Les impôts locaux vont donc augmenter substantiellement en 2016. Il n'est pas opportun d'augmenter la part communale cette année. Mais la question se posera de manière beaucoup plus aigüe l'année prochaine.
4. Les tarifs des services périscolaires sont inchangés depuis plusieurs années. Ils vont devoir augmenter mais les modalités de ces augmentations restent à définir. Ces choix seront validés lors d'un prochain Conseil Municipal.

Monsieur DEMARIGNY indique les montants proposés au BP dans les deux sections (investissement et fonctionnement) tels que rapportés ci-dessous :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 792 587,00	1 792 587,00
Investissement	597 780,81	597 780,81
<b>TOTAL</b>	<b>2 390 367,81</b>	<b>2 390 367,81</b>

Il indique les investissements majeurs dont le financement est prévu en 2016 : Micro-crèche ; jeux place de la Mairie ; création d'un caniveau rue Sébastien De La Grange etc...

Il précise quelques dépenses substantielles en fonctionnement : mise en place d'ALGECOS à la cantine ; stabilisation des grumes issues du cèdre abattu en 2010 place du Pont ; quelques rénovations visant à entretenir le patrimoine immobilier communal.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame DROT qui souhaite savoir pourquoi les chiffres ont changé par rapport à ceux qui ont été présentés en commission des finances.

Monsieur DEMARIGNY répond en indiquant que certains montants présentés en commission des finances ont été affinés.

Madame DROT souhaite avoir des précisions sur les dépenses prévues sur trois lignes budgétaires.

Monsieur DEMARIGNY lui précise la nature des dépenses en question.

Madame DROT souhaite savoir pourquoi le montant porté au BP pour la micro-crèche est aussi important et éloigné du montant des marchés attribués.

Monsieur le Maire répond que la différence s'explique par des travaux supplémentaires demandés par la Commune, initialement non prévu, comme par exemple le raccordement au réseau, mais aussi par plusieurs mauvaises surprises qui sont apparues en cours de chantier. Il a fallu prévoir un local poubelles ; le ravalement du bien est apparu pertinent ; le revêtement extérieur en sol souple n'avait pas été prévu ; suite aux demandes du

bureau de contrôle et de la PMI, il faut protéger les pierres apparentes du mur de la cour afin que les enfants ne soient pas exposés à des risques de blessure ; une remise va être créée pour ranger les jeux etc...

Tous ces montants ont été ajoutés au BP 2016 ce qui explique que le montant est éloigné des premières estimations. Ces choix et ces mauvaises surprises sont en partie compensés par des recettes imprévues (subvention de la Mutualité Sociale Agricole et du Département).

Il donne la parole à Madame DROT qui souhaite savoir s'il ne faut pas recommencer la mise en concurrence.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur DRUART qui répond que les surcoûts sont relatifs à des dépenses imprévues et donc par définition ne faisant pas partie du cahier des charges. Les règles de mise en concurrence ayant été les mêmes pour tous les candidats, une nouvelle mise en concurrence n'est pas utile.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur PAIN qui estime que le montant des travaux de la micro-crèche ne cesse d'augmenter. Il souhaite savoir si cela va continuer. Le dossier a été selon lui mal ficelé.

Monsieur le Maire répond qu'il y a d'une part des oublis et, d'autre part, que les imprévus se multiplient.

Madame DROT demande à quoi sert l'étude préalable de l'architecte si tous ces éléments sont découverts aujourd'hui et si celui-ci n'aurait pas dû être plus vigilant.

Monsieur le Maire répond que le dossier a été monté par l'architecte en fonction des éléments qui lui ont été transmis par la Commune et de la connaissance du site. Il rappelle que de nombreuses prestations ont été ajoutées par rapport aux premières estimations de décembre 2014. Il ajoute que cela servira d'expérience pour ne pas réitérer les mêmes erreurs dans le cadre du projet d'extension du groupe scolaire.

Monsieur DEMARIGNY confirme qu'il faut tirer les leçons du chantier de la micro-crèche et être beaucoup plus attentif pour le projet de l'école. Il faudra tout mettre en œuvre pour limiter les risques.

Monsieur le Maire indique qu'il convient de prendre de nombreuses précautions lorsqu'on intervient sur un bâtiment ancien. Il précise qu'il y aura un local remis à neuf à l'étage pour développer la vie associative et que cela n'était pas prévu.

Il donne ensuite la parole à Monsieur PAIN qui souhaite savoir si le BP a intégré l'augmentation des tarifs périscolaires et insiste sur le fait qu'il plaide en faveur d'une progressivité des tarifs en fonction des revenus des foyers.

Monsieur DEMARIGNY répond que cette augmentation est prévue à la marge mais que le BS permettra de prendre en compte les montants exacts.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame FOUQUE-DUVAL qui estime qu'il est gênant de voter un budget sans savoir quelles seront les modalités pratiques d'une telle augmentation

Monsieur le Maire répond que l'aide de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour les Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) ne sera plus versée aux Communes à compter de la rentrée scolaire 2016/2017. Il faudra bien trouver des recettes complémentaires pour financer le service offert. Il ajoute que l'étape dont il est question aujourd'hui est le BP et que les montants prévisionnels seront réajustés en cours d'exercice puis donne la parole à Monsieur DEMARIGNY.

Celui-ci précise que le montant prévu au BP en prévision de cette augmentation est infime. Il estime de plus que le coût de la réforme de la grille tarifaire ne doit pas être plus cher que le gain de la réforme elle-même. Les services périscolaires sont aujourd'hui financés à peu près à parité (50/50) entre les usagers du service et la Commune. Il a été convenu de ne pas trop s'éloigner de cette proportion.

Il remercie les élus et les services qui se sont confrontés à de réelles exigences dans l'élaboration du BP.

Monsieur le Maire se joint à lui pour remercier les élus et les services et conclut en indiquant que les efforts fournis ont été très importants.

L'approbation du Budget Primitif 2016 est approuvée à la majorité (pour 15 ; contre 3).

## **VOTE DU TAUX DES IMPÔTS LOCAUX POUR 2016**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur DEMARIGNY qui indique qu'il est proposé de maintenir inchangé le taux des trois taxes (taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties et taxe d'habitation).

Il insiste néanmoins sur le fait qu'il y aura des discussions dès le Budget Supplémentaire (BS) et qu'il faudra tirer les conséquences de l'évolution des taux fixés par la CACP, le Département du Val d'Oise et éventuellement de la Région d'Ile de France.

La fixation du taux des taxes locales est approuvée à l'unanimité.

## **DÉTERMINATION DU TAUX DE LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES POUR 2016**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur DEMARIGNY. Celui-ci indique que la Loi NOTRe impose le transfert de la compétence traitement et collecte des déchets au 1<sup>er</sup> janvier 2017. C'est donc la dernière fois que le Conseil Municipal délibère pour voter ce taux.

Il explique que les dépenses prévues au compte d'exploitation prévisionnel pour 2016 sont en forte baisse (environ 35 000 €). La question s'est posée de savoir s'il était pertinent de maintenir le taux fixé ces dernières années à 8,95 %. Mais dès lors que le budget est en baisse et que la TEOM n'a pas vocation à financer d'autres prestations que celles liées à la compétence déchets, il semble juste de rendre cet excédent aux contribuables. C'est pourquoi il propose de baisser le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) de 8,95 % à 7,95 %, soit une baisse de 11 % qui sera constatée par chaque Neuvilleois sur sa feuille d'imposition.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur PAIN qui souhaite savoir comment le transfert va être mis en œuvre dans les faits.

Monsieur le Maire indique qu'un des points prévus à l'ordre du jour concerne le transfert et ses modalités pratiques. La réponse sera donc apportée un peu plus tard dans la séance.

La fixation du taux de la TEOM à 7,95 % pour 2016 est approuvée à l'unanimité.

## **APPROBATION DE LA SUBVENTION 2016 VERSÉE À LA CAISSE DES ÉCOLES**

Monsieur le Maire propose de reconduire le montant de 7 000 € alloué depuis plusieurs années. Il rappelle que cette somme sert à financer tous les projets pédagogiques portés par les enseignants (sorties de plusieurs jours, visite de musées, enseignements à thèmes sur une année).

Le versement de cette subvention de 7 000 € à la Caisse des Écoles est approuvé à l'unanimité.

## **APPROBATION DE LA SUBVENTION 2016 VERSÉE AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Monsieur le Maire indique qu'il est proposé de reconduire le montant de la subvention versée depuis plusieurs années déjà, c'est-à-dire 7 000 €.

Il décline les différentes actions du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) financées par cette subvention : aide à des Neuvilleois en difficultés ; sorties culturelles au bénéfice de personnes âgées ; un rassemblement festif annuel ; distribution de colis aux anciens en fin d'année (Neuvilleois de plus de 70 ans).

Le versement de cette subvention de 7 000 € au CCAS est approuvé à l'unanimité.

## AVIS SUR LE TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE COLLECTE DES DÉCHETS À LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE CERGY-PONTOISE

Monsieur le Maire rappelle le cadre de la Loi NOTRe qui impose un transfert de la compétence déchets aux Établissement Public à Fiscalité Propre (EPCI) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Dans le cas de Neuville-sur-Oise, le transfert se fera au bénéfice de la CACP.

Aujourd'hui, le traitement des déchets est déjà une compétence de la CACP tandis que leur collecte est assumée directement par la Commune. Avec la Loi NOTRe, traitement et collecte sont transférés de droit à la CACP, ce qui entraîne le transfert de toutes les dépenses et toutes les recettes liées à cette compétence.

Il rappelle que c'était donc la dernière fois aujourd'hui que le Conseil Municipal fixait le taux de la TEOM. Dès 2017, ce taux sera voté par la CACP. Dans un premier temps, les taux votés par chaque Commune devraient être maintenus. Un lissage des taux est probable mais il se fera sur une dizaine d'années, comme cela a été le cas il y a quelques années lorsque la compétence relative à la distribution de l'eau potable a été transférée.

En 2017, le budget communal ne sera plus impacté par la compétence déchets, tant en dépenses qu'en recettes.

Il donne la parole à Monsieur PAIN qui pose les deux questions suivantes : Les dates de passage seront-elles conservées à l'identique ? la Commune va-t-elle perdre un excédent qui servait jusqu'alors à financer d'autres dépenses communales ?

Monsieur le Maire indique que légalement, les recettes de la TEOM doivent servir à financer des dépenses liées à la collecte et au traitement des déchets, rien d'autre. Si certaines Communes n'ont pas forcément toujours respecté cette règle, Neuville-sur-Oise n'a pour sa part jamais dérogé à ce cadre. Le budget déchets est équilibré.

Concernant les dates de passage, il est probable qu'il y ait des changements. Les Neuillois seront amenés à donner leur avis lors du petit déjeuner qui aura lieu le 2 avril prochain en Mairie et qui portera sur cette thématique.

En tout état de cause, la qualité du service ne devra pas être dégradée. Elle devra être identique ou meilleure en 2017.

La CACP s'est engagée, grâce à la mutualisation des services découlant du transfert, à traiter de manière qualitative quelques prestations, notamment en ramassant régulièrement les dépôts qui se forment autour des Points d'Apport Volontaire (PAV) des verres.

Monsieur le Maire ajoute que les Communes qui disposent d'agents pour ramasser les déchets issus des « incidents de collecte » vont perdre ce personnel. Les agents concernés vont être désormais employés par la CACP. Il précise que la Commune n'est pas concernée car les agents sont peu nombreux et polyvalents. Ils ne sont pas affectés spécifiquement à des missions relevant de la compétence déchet.

Il donne la parole à Monsieur PAIN qui s'étonne que l'avis du Conseil Municipal soit demandé alors que le transfert se fera de toute façon.

Monsieur DEMARIGNY répond qu'effectivement, le transfert est prévu par une disposition législative et que donc il est inévitable. Cependant, il précise que le Conseil Municipal est consulté sur les modalités du transfert qui sont différentes d'un EPCI à l'autre. Chaque EPCI est libre d'adapter les modalités du transfert et la concertation avec les Communes. C'est sur ces aspects que les conseils municipaux sont appelés à se prononcer.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LENEVEU qui demande si des PAV dédiés aux ordures ménagères seront mis en place. Il attire l'attention sur le fait que l'environnement Neuillois s'y prête peu et que de tels équipements sont de nature à mécontenter les riverains.

Monsieur le Maire répond qu'à sa connaissance, de tels dispositifs ne sont pas prévus. Les PAV existants concernent les verres et les vêtements usagés.

Monsieur le Maire donne le calendrier du transfert. Les modalités du marché public global à l'échelle de l'agglomération seront définies commune par commune cet été. Le marché global de collecte devrait être notifié à l'automne pour être effectif le 4 janvier 2017.

Il rappelle que le Conseil Municipal s'est prononcé il y a quelques mois sur les avenants permettant de prolonger le marché actuel de la Commune afin de couvrir la période transitoire 2016.

Il donne la parole à Madame FOUQUE-DUVAL qui souhaite connaître la finalité d'une telle réforme.

Monsieur le Maire répond qu'il y a un réel intérêt en matière d'économie d'échelle, de mutualisation des services et des tournées de ramassage.

Il conclut en précisant que la TEOM ne finance pas la propreté des espaces publics (ramassage des déchets sur les trottoirs et prise en charge des poubelles sur l'espace public) et que cette compétence reste à la charge des Communes.

L'avis sur ce transfert est voté à la majorité (pour 15 ; abstention 2 ; contre 1).

#### **ACQUISITION D'UN VÉHICULE UTILITAIRE D'OCCASION POUR LE SERVICE TECHNIQUE**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur DRUART. Celui-ci rappelle que le véhicule actuellement utilisé par le service technique (Citroën C15) est obsolète, voire dangereux. C'est un véhicule qui commence à coûter cher. Il est d'ailleurs immobilisé depuis trois semaines.

Afin de ne pas supporter le coût d'un véhicule neuf, il est proposé d'acquérir un véhicule d'occasion à faible kilométrage (moins de 60 000 km). Il indique les données techniques détaillées du véhicule : Peugeot Partner 1.6 diesel avec autoradio ; garantie 12 mois ; 4 pneus neufs ; véhicule remis à neuf.

Monsieur DRUART précise que le prix catalogue neuf du véhicule est de 21 000 € TTC. Le coût d'acquisition négocié est de 9 677,76 € TTC auprès de la société Axiome située à ANDRESY.

Monsieur le Maire insiste sur le fait qu'il était plus que nécessaire de changer ce véhicule.

Cette acquisition est approuvée à l'unanimité.

#### **DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT « AIDE AUX PROJETS DE DÉVELOPPEMENT » AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE POUR LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE.**

Monsieur le Maire rappelle que cette demande est devenue habituelle. Est attendue une subvention de 30 % venant du Département. La subvention globale attendue est donc de 1 300 € dans le cadre de l'aide aux projets de développement de la bibliothèque municipale.

Ce point est adopté à l'unanimité.

## INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire annonce les évènements suivants :

Une « crêpe party » aura lieu le vendredi 19 février à 15 heures au foyer communal.

Le jeudi 18 février à 19H00, une cérémonie de passation de commandement aura lieu Place du Pont afin d'acter le départ du Capitaine FRANCOIS et son remplacement par le Capitaine DELABY à la tête du Centre de Secours de Neuville. La cérémonie sera ouverte au public et une réception aura lieu au foyer communal. Monsieur le Maire indique que toutes les personnes présentes sont cordialement invitées à ce moment convivial.

Monsieur le Maire indique que la Commune a eu l'accord de la CAF sur la subvention de 110 000 € pour le projet de la Micro-crèche. Il remercie par ailleurs Monique MÉRIZIO et Alexandre PUEYO, Conseillers Départementaux, pour le soutien à ce projet, ce qui a permis d'obtenir du Département du Val d'Oise une subvention de 53 616 €.

Il indique enfin que la liste d'attente des familles souhaitant une place dans la micro-crèche est d'ores et déjà très longue et que l'établissement devrait être vite rempli.

Madame GONSARD indique que l'association Côté de Nuit organise une soirée Haïtienne ce samedi 13 février à partir de 20H00 au foyer communal. Cette soirée est organisée pour aider les écoliers de l'école de la Hatte en Haïti. Les inscriptions se font auprès de Monsieur VINCENT et de Madame HÉRON.

La date du prochain Conseil Municipal est fixée au vendredi 1<sup>er</sup> avril 2016 à 20H30.

La séance est levée à 22H10.